

# Programme d'action pour le climat 2022 de la BCE

4 juillet 2022

Les pouvoirs publics et les législateurs sont les principaux responsables de la lutte contre le changement climatique et ce sont eux qui disposent des outils les plus adaptés pour relever ce défi. Cependant, nous avons tous un rôle à jouer, et la Banque centrale européenne (BCE) ne fait pas exception en la matière.

Le changement climatique et la transition vers une économie plus verte ont des répercussions sur notre principal objectif de maintien de la stabilité des prix en raison de leur incidence sur notre économie ainsi que sur le profil de risque et la valeur des actifs figurant au bilan de l'Eurosystème. En tant qu'autorité de surveillance prudentielle, il est de notre devoir de contribuer à la sécurité et à la solidité du secteur bancaire en vérifiant que les banques ont pris les dispositions nécessaires pour faire face au risque lié au climat. De plus, en tant qu'institution européenne agissant dans le cadre de notre mandat et sans préjudice de notre objectif principal, nous devons participer au soutien des politiques économiques générales qui concourent à la réalisation des objectifs de l'Union européenne (UE) fondés sur les traités. La protection de l'environnement compte au nombre de ces objectifs.

Dès lors, à la BCE, nous nous sommes fixé trois objectifs stratégiques qui guident nos travaux en matière de changement climatique : gérer et atténuer les risques financiers liés au changement climatique et évaluer leurs effets économiques ; promouvoir la finance durable afin de favoriser une transition ordonnée vers une économie sobre en carbone ; et partager notre expertise pour encourager des changements profonds des comportements. Ces trois objectifs nous aident à élaborer des politiques efficaces, légitimes et adaptées à un monde en mutation.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur une analyse solide et approfondie des conséquences du changement climatique. Conscients que le temps presse et qu'il nous faut agir de toute urgence, nous nous efforçons d'améliorer nos modèles et de recueillir davantage de données afin de mieux tenir compte des risques causés par le changement climatique. Aussi, la stratégie et les mesures que nous adoptons évolueront bien évidemment au fil du temps.

Notre programme d'action pour le climat à l'échelle de la BCE expose les priorités et les activités qui nous aideront à concrétiser ces objectifs. Il regroupe l'ensemble de nos travaux en cours en matière de lutte contre le changement climatique, organisés autour de six axes stratégiques prioritaires qui nous rapprocheront de nos objectifs. Ce programme d'action sera mis à jour régulièrement au rythme de nos activités, ce qui nous permettra de réfléchir aux dernières évolutions dans différents domaines au fur et à mesure que nous avançons. Grâce à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, nous pourrons jouer notre rôle dans la lutte contre le changement climatique en nous concentrant sur notre tâche : préparer notre économie à ce qui nous attend et contribuer à un avenir globalement plus soutenable.

## Intégration de nos objectifs stratégiques dans le programme d'action pour le climat à l'échelle de la BCE<sup>1</sup>



### 1. Évaluer les effets macroéconomiques du changement climatique et des politiques visant à l'atténuer sur l'inflation et l'économie réelle

| Mesures   | 2022   | 2023 |
|---|--|------|
| A. Évaluer les effets des politiques visant à atténuer le changement climatique sur les projections macroéconomiques et budgétaires établies par les services de l'Eurosystème/de la BCE* |  |      |
| B. Intégrer les questions liées au changement climatique dans la modélisation macroéconomique à des fins de simulation*   |  |      |
| C. Analyser l'incidence de la transition énergétique (notamment les prix du carbone) sur les prix de l'énergie, l'inflation, la production et la politique monétaire                      | <i>Mesure récurrente ; publications régulières</i> |      |

<sup>1</sup> Les mesures figurant dans la « Feuille de route détaillée des mesures liées au changement climatique » sont signalées par un astérisque (\*).

|  |                          |  |
|--|--------------------------|--|
| D. Évaluer les effets du changement climatique et des politiques visant à l'atténuer sur les marchés de matières premières et les marchés financiers mondiaux                              |                          |  |
| E. Examiner les conséquences à moyen et long terme du changement climatique et de la transition écologique   | <i>Mesure récurrente</i> |  |
| F. Suivre et alimenter les débats sur les politiques liées au changement climatique (notamment la tarification du carbone) au sein des instances de l'UE et des instances internationales. | <i>Mesure récurrente</i> |  |

## 2. Accroître la disponibilité et la qualité des données relatives au climat afin de mieux cerner et gérer les risques et opportunités associés

| Mesures   | 2022                     | 2023   |
|---|--------------------------|--|
| A. Élaborer, à titre expérimental, des indicateurs de données statistiques aux fins de l'analyse liée au changement climatique* |                          | Nouvelles collectes de statistiques d'ici 2024 |
| B. Acquérir des données commerciales liées au changement climatique qui seront utilisées par la BCE                             | <i>Mesure récurrente</i> |  |
| C. Évaluer les données aux fins de l'analyse du risque de transition et du risque physique                                      | <i>Mesure récurrente</i> |  |

## 3. Améliorer l'évaluation des risques financiers liés au changement climatique

| Mesures  | 2022  | 2023  |
|--|---|---|
| A. Élaborer et réaliser un test de résistance climatique (pilote) du bilan de l'Eurosystème*   |   | Tests de résistance climatique réguliers                                    |
| B. Examiner et évaluer les risques liés au changement climatique dans les notations de crédit ; mise au point de normes minimales pour les systèmes internes d'évaluation du crédit* |   | Si nécessaire, introduire des exigences dans le dispositif de l'Eurosystème |
| C. Surveiller les risques liés au changement climatique pesant sur le système financier  | <i>Mesure récurrente ; publications semestrielles</i> |   |
| D. Mettre au point et réaliser des tests de résistance climatique du système financier   | Tests de résistance                                   | Test de résistance du   |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | <i>macroprudentiels et prudentiels</i>  | <i>paquet « Ajustement à l'objectif 55 »</i> |
| E. Conduire des évaluations prudentielles des capacités des banques en matière de gestion des risques climatiques (notamment un examen thématique des risques liés au climat et à l'environnement, un examen ciblé du secteur de l'immobilier commercial et des inspections sur place) et en assurer le suivi | <i>Lettres de compte rendu et exigences éventuellement imposées aux banques</i>                     | <i>Évaluations prudentielles régulières</i>  |
| F. Élaborer et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les banques en ce qui concerne leurs stratégie, gouvernance, gestion des risques et déclarations liées aux risques climatiques   | <i>Mesure récurrente ; publications régulières</i>  |  |
| G. Évaluer le respect par les banques des attentes prudentielles de la BCE concernant leurs déclarations liées au changement climatique et des normes réglementaires, et en assurer le suivi  | <i>Mesure récurrente ; publications régulières et lettres de compte rendu adressées aux banques</i> |  |
| H. Intégrer pleinement les risques liés au climat dans les méthodologies et processus prudentiels   | <i>Mesure récurrente ; publications régulières</i>  |  |
| I. Contribuer à l'élaboration de politiques visant à intégrer les risques liés au changement climatique dans le cadre prudentiel  | <i>Mesure récurrente ; publications régulières</i>  |  |

#### 4. Envisager différentes approches possibles concernant les opérations de politique monétaire et évaluer l'incidence du changement climatique sur la politique monétaire

| Mesures  | 2022                               | 2023   |
|--|------------------------------------|--|
| A. Faire de la publication d'informations liées au changement climatique un critère d'éligibilité au dispositif de garanties et aux achats d'actifs*             | <i>Conception de politiques</i>    | <i>Période d'adaptation (mise en œuvre dépendant du calendrier de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)</i> |
| B. Risques liés au changement climatique dans le dispositif de garanties : examen de différentes approches possibles*  |                                    | <i>Examens et ajustements réguliers, le cas échéant</i>  |
| C. Tenir compte du changement climatique dans les achats de titres du secteur des entreprises*   | <i>Élaboration de propositions</i> | <i>Adaptation du dispositif</i>  |
| D. Évaluer les effets du changement climatique sur l'orientation de la politique monétaire et son mécanisme de transmission ( <i>sous-élément du point 1B</i> )* |                                    |  |

## 5. Analyser et alimenter les débats visant à promouvoir la finance verte

| Mesures   | 2022   | 2023 |
|---|--|------|
| A. Évaluer le rôle des instruments et investisseurs financiers verts dans le financement de la transition vers une économie zéro émissions nettes, ainsi que d'autres politiques à ce sujet                                     | <i>Mesure récurrente ; publications régulières</i> |      |
| B. Étudier le rôle éventuel joué par les banques centrales dans l'interaction entre marchés financiers et innovation verte  |  |      |
| C. Suivre et alimenter les débats, à l'échelle de l'UE et au niveau international, visant à promouvoir une finance verte et durable, notamment grâce à des travaux analytiques qui éclaireront les prises de position de la BCE | <i>Mesure récurrente</i>                           |      |

## 6. Accroître la transparence et promouvoir les bonnes pratiques afin de réduire notre incidence sur l'environnement

| Mesures   | 2022   | 2023                          |
|---|--|-------------------------------|
| A. Publier des informations relatives au changement climatique pour le programme d'achats de titres du secteur des entreprises* et les portefeuilles libellés en euros de l'Eurosystème non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire |  | <i>Publications annuelles</i> |
| B. Appliquer des principes d'investissement durable et responsable aux portefeuilles de la BCE non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire  | <i>Mesure récurrente ; objectifs annuels</i>               |                               |
| C. Produire et présenter les informations relatives à la durabilité d'entreprise de la BCE  | <i>Mesure récurrente ; publications annuelles</i>          |                               |
| D. Atteindre les objectifs de durabilité d'entreprise de la BCE, qui sont alignés sur l'accord de Paris   | <i>Objectif final fixé à 2030 ; publications annuelles</i> |                               |
| E. Accroître la soutenabilité environnementale de la filière fiduciaire   | <i>Mesure récurrente</i>                                   |                               |
| F. Assurer une communication efficace et transparente avec les principaux publics au sujet des questions liées au changement climatique   | <i>Récurrente ; publications régulières</i>                |                               |

© Banque centrale européenne 2022

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
 Téléphone +49 69 1344 0  
 Site Internet [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

Veuillez consulter le [glossaire de la BCE](#) (uniquement disponible en anglais) pour toute question terminologique.

